

COMMUNE
DE
DUTTLENHEIM
67120



ARRETE DU MAIRE N° 9/2021

PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS AUX ADJOINTS AU MAIRE

NOUS, MAIRE DE LA COMMUNE DE DUTTLENHEIM

- VU** l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le maire à déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des conseillers municipaux ;
- VU** l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant, sauf disposition contraire dans la délibération, au maire de subdéléguer les compétences qui lui ont été déléguées par le Conseil Municipal ;
- VU** la décision du Conseil Municipal adoptée lors de la séance d'installation du 17 avril 2021 portant l'élection du Maire et création de 5 postes d'adjoint pour la durée du mandat suite au renouvellement général des Conseils Municipaux issus des élections du 11 avril 2021 ;

Considérant qu'aux termes de l'article L.2122-18 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjoints, et, en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjoints, à des membres du Conseil Municipal ;

Considérant qu'il incombe ainsi de préciser les attributions respectives de chaque Adjoint ainsi que leur étendue ;

ARRETONS

PRÉAMBULE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Il est fait rappel des compétences exercées de plein droit par les Adjoints :

- En application de l'article L.2122-31 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à l'article 16 du Code de Procédure Pénale, le Maire et les Adjoints ont la qualité d'officier de police judiciaire.
- En vertu de l'article L.2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire et les Adjoints sont Officiers d'État Civil.
- En cas d'empêchement dans les conditions visées à l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est remplacé provisoirement, dans la plénitude de ses fonctions, par un Adjoint dans l'ordre de nomination et, à défaut, par un conseiller municipal désigné par le Conseil, ou à défaut, pris dans l'ordre du tableau.

Article 1 : DÉLÉGATIONS COMMUNES

- 1.1 L'ordonnancement des recettes et des dépenses ainsi que la signature de toute pièce comptable sont délégués aux cinq adjoints.
- 1.2 La signature des convocations du Conseil Municipal est déléguée aux cinq adjoints.

Article 2 : DÉLÉGATION DE FONCTIONS AU PREMIER ADJOINT AU MAIRE

- 2.1 **Monsieur Roland GRAUSS – 1er adjoint**, est délégué pour remplir les fonctions relevant de l'URBANISME- PLU-CIMETIERE.
- 2.2 A cet effet, cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :
 - **Plan Local d'Urbanisme,**
 - **Urbanisme**et d'une manière générale à la signature de tout acte se rapportant aux attributions visées au paragraphe 2.1 sous réserve de l'engagement des dépenses qui restera soumis à l'aval du Maire, à l'exception de la signature des arrêtés de lotir, des permis de construire, permis de démolir et déclaration de travaux qui demeurent de la compétence du maire.
- 2.3 Monsieur Roland GRAUSS sera en outre chargé de la Présidence de la Commission l'URBANISME- PLU-CIMETIERE.
- 5.4 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire, Monsieur Roland GRAUSS sera également habilité à signer tout document relatif :
 - **aux arrêtés de lotir**
 - **aux permis de construire, permis de démolir et déclaration de travaux**

Article 3 : DÉLÉGATION DE FONCTIONS AU DEUXIÈME ADJOINT AU MAIRE

- 3.1 **Madame Sylvia FENGER-HOFFMANN – 2ème adjoint**, est délégué pour remplir les fonctions relevant des AFFAIRES SOCIALES – COMMUNICATION – SECURITE – AFFAIRES RURALES/FORET – DEMOCRATIE PARTICIPATIVE.
 - 3.2 A cet effet, cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :
 - **personnes âgées,**
 - **relations ADAPEI,**
 - **action sociale, sanitaire et humanitaire,**
 - **Communication aux habitants,**
 - **Sécurité et Police Municipale Pluri-Communale,**
 - **Gestion du foncier et de la forêt,**et d'une manière générale à la signature de tout acte se rapportant aux attributions visées au paragraphe 3.1 sous réserve de l'engagement des dépenses qui restera soumis à l'aval du Maire.
- et d'une manière générale à la signature de tout acte se rapportant aux attributions visées au paragraphe 3.1 sous réserve de l'engagement des dépenses qui restera soumis à l'aval du Maire.

- 3.3 Madame Sylvia FENGER-HOFFMANN sera en outre chargé de la Présidence de la **Commission AFFAIRES SOCIALES – COMMUNICATION – SECURITE – AFFAIRES RURALES/FORET – DEMOCRATIE PARTICIPATIVE.**

Article 4 : DÉLÉGATION DE FONCTIONS AU TROISIÈME ADJOINT AU MAIRE

- 4.1 **Monsieur Christian METZGER – 3ème adjoint**, est délégué pour remplir les fonctions relevant des ASSOCIATIONS – FETES - VIE LOCALE – EMBELLISSEMENT VILLAGE.
- 4.2 A cet effet, cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :
- **relation avec les associations,**
 - **actions et animations sportives,**
 - **fêtes patriotiques et commémoratives,**
 - **village fleuri,**
 - **maisons fleuries,**

et d'une manière générale à la signature de tout acte se rapportant aux attributions visées au paragraphe 4.1 sous réserve de l'engagement des dépenses qui restera soumis à l'aval du Maire.

- 4.3 Monsieur Christian METZGER sera en outre chargé de la Présidence de la Commission **ASSOCIATIONS – FETES - VIE LOCALE – EMBELLISSEMENT VILLAGE.**

Article 5: DÉLÉGATION DE FONCTIONS AU QUATRIÈME ADJOINT AU MAIRE

- 5.1 **Madame Corélie WERNERT – 4ème adjoint**, est délégué pour remplir les fonctions relevant des AFFAIRES SCOLAIRES – JEUNESSE - CULTURE-CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES - TOURISME.
- 5.2 A cet effet, cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :
- **Actions et animations jeunesses et culturelles,**
 - **Gestion des équipements de sports pour les écoles et collège,**
 - **Affaires scolaires et périscolaires,**
 - **Office du tourisme,**

et d'une manière générale à la signature de tout acte se rapportant aux attributions visées au paragraphe 5.1 sous réserve de l'engagement des dépenses qui restera soumis à l'aval du Maire.

- 5.3 Madame Corélie WERNERT sera en outre chargé de la Présidence de la Commission **L'AFFAIRES SCOLAIRES-JEUNESSE-CULTURE-CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES-TOURISME.**

Article 6: DÉLÉGATION DE FONCTIONS AU CINQUIÈME ADJOINT AU MAIRE

- 6.1 **Monsieur Pierre STEINBACH – 5ème adjoint**, est délégué pour remplir les fonctions relevant des EQUIPEMENTS COMMUNAUX-VOIRIE-ESPACES VERTS-FINANCES.
- 6.2 A cet effet, cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :
- **Gestion des équipements et bâtiments communaux,**
 - **Gestion de la voirie,**
 - **Espaces Verts,**

- Finances de la commune

et et d'une manière générale à la signature de tout acte se rapportant aux attributions visées au paragraphe 6.1 sous réserve de l'engagement des dépenses qui restera soumis à l'aval du Maire.

6.3 Monsieur Pierre STEINBACH sera en outre chargé de la Présidence de la Commission EQUIPEMENTS COMMUNAUX-VOIRIE-ESPACES VERTS-FINANCES.

Article 7: ENTREE EN VIGUEUR

7.1 L'entrée en vigueur de cette décision est fixée à compter du 27 avril 2021 afin d'assurer la continuité de la gestion communale. Le spécimen des signatures et ci-annexé.

Article 8: DISPOSITIONS FINALES

8.1 Les remplacements quant aux délégations de fonction des Adjoint s'exerceront dans l'ordre du tableau déterminé par l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

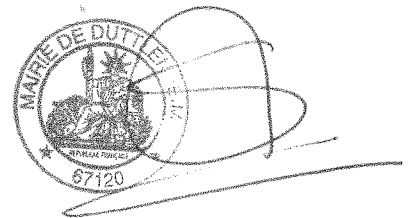
8.2 Monsieur le Directeur Général des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de MOLSHEIM
- Les intéressés
- Monsieur le Trésorier de Erstein
- Les services municipaux intéressés
- Archives

Fait à DUTTLENHEIM, le 26 avril 2021

Le Maire,

Alexandre DENISTY



SPECIMEN DE SIGNATURES

Roland GRAUSS	Sylvia FENGER-HOFFMANN	Christian METZGER	Corélie WERNERT	Pierre STEINBACH

ARRETE09-2021

Identifiant FAST : ASCL_2_2021-04-27T17-02-28.00 (MI229827764)

Identifiant unique de l'acte :
067-216701128-20210426-ARRETE09-2021-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS AUX ADJOINTS
AU MAIRE

Date de décision : Apr 26, 2021 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions

Acte : arrete 09-2021.PDF

Préparé Date 27/04/21 à 17:02
Transmis Date 27/04/21 à 17:02
Accusé de réception Date 27/04/21 à 17:07

Par KOELL Matthieu
Par KOELL Matthieu